



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 février 2022

Articles L. 2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Complexe Sportif Georges DELHALT (16 Chemin de Saint Denis à LE THILLAY) sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire, en application de la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Etaient présents :

Le Maire : Monsieur **GEBAUER**,

Les Adjoints au Maire : Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**, Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Adjoints au Maire

Conseillères Municipales déléguées : Madame **LE MILLOUR**, Madame **HAFED**, Madame **MATHURINA**,
Conseillères Municipales déléguées

Conseillers Municipaux : Monsieur **ESNEE**, Monsieur **JANIVEL**, Monsieur **KOVAC**, Madame **MARCHANDISE**, Madame **JAKIC**, Monsieur **INDIANA**, Monsieur **DELHALT**,
Monsieur **SAINTE BEUVE**, Monsieur **LUNAZZI**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**, Madame **GALTIE**, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **DOS RAMOS** a donné pouvoir à Madame **DE OLIVEIRA**

Madame **AMBERT** a donné pouvoir à Monsieur **JEANNY**

Madame **DA CRUZ** a donné pouvoir à Monsieur **CHARPENTIER**

Madame **TOURBEZ** a donné pouvoir à Monsieur **SAINTE BEUVE**

Date de convocation : 10 février 2022

Date d'affichage : 10 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

- **Désignation des Secrétaires de Séance** : Monsieur **JEANNY**, Madame **TESSON**, Monsieur **PEIRE**

Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022

Délibération n° 02.02.2022

RAPPORTEUR : Madame **DE OLIVEIRA**

Lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires qui reprend les données essentielles sur l'investissement 2021

Monsieur DELHALT : Pour les caméras, il s'agit de caméras supplémentaires ?

Madame DE OLIVEIRA : Non, Monsieur DELHALT, pour votre information, elles sont toutes obsolètes, aucune ne fonctionnent donc ce sont des nouvelles caméras et un nouveau système de vidéo-surveillance va être mis en place.

Monsieur DELHALT : D'accord, merci

Madame DE OLIVEIRA : Par ailleurs, je vous informe que ce rapport d'orientation sera accessible à tous les habitants de la commune sur le site de la ville, il sera dématérialisé et consultable. D'autres questions ?

Madame TESSON : Au niveau des 1607 heures, quelle orientation a été prise pour les employés ?

Madame DE OLIVEIRA : La responsable des ressources humaines, Madame BOUYAN travaille dessus avec Monsieur ROMERO à qui je vais passer la parole.

Monsieur ROMERO : Il y a eu une mise en place qui est en cours, on en a discuté en comité technique et on reviendra vers vous pour vous donner les détails.

Monsieur LUNAZZI : Sur la page 9 du rapport, j'ai une question sur les camemberts et l'histogramme, sur le vert et le rouge, on a les pourcentages et sur le jaune et le blanc, on ne s'est pas ce que c'est.

Monsieur ROMERO : En fait, c'est juste de la communication, ne vous inquiétez pas, c'est juste une illustration ça n'a rien à voir avec les chiffres.

Madame DE OLIVEIRA : Voilà, c'est juste une illustration, c'est pour faire jolie.

Madame TESSON : Ça nous a occupé quelques minutes.

Madame DE OLIVEIRA : Alors, si ce n'était pas de la simple illustration, on aurait mis les pourcentages sur les camemberts et sur les histogrammes. On a juste voulu faire une présentation un peu ludique donc effectivement cela ne correspond pas aux chiffres qui sont au-dessus. Et quand vous voyez par rapport à l'histogramme il y a quatre parties et les impôts locaux ne sont pas au titre de quatre.

Madame TESSON : Bah oui, mais nous, on est simple et on a cherché à comprendre.

Madame DE OLIVEIRA : C'était juste pour apporter un ton un peu plus sympathique au rapport d'orientation.

Monsieur ROMERO : Sauf erreur de ma part, il me semble Monsieur LUNAZZI, lors de la commission finance, vous avez reconnu que c'était beaucoup plus abordable d'être représenté comme ça.

Madame TESSON : oui, mais c'est moi, l'emmerdeuse qui n'a pas compris excusez-moi, je n'étais pas là.

Monsieur LUNAZZI : N'interprétez pas mes propos, Monsieur ROMERO.

Madame TESSON : Je voulais vous demander, par rapport au projet d'investissement, sur la voirie comme on avait parlé de la rue des Ecoles, est ce qu'il s'agit de cette rue.

Madame DE OLIVEIRA : En ce qui concerne les travaux de voirie, nous avons primé un petit budget travaux, sauf que l'état de nos finances ne nous permet pas de réparer toutes les rues. Donc, la rue des Ecoles sera mise en attente, car il va y avoir des travaux qui vont être faits entre la place du 8 Mai 1945 et une partie dans les écoles pour des travaux d'assainissement. Nous n'allons pas réparer pour que ce soit ensuite à nouveau démolit et réparer de nouveau. Donc, on attend que ces travaux d'assainissement soient terminés pour pouvoir intervenir sur la rue des Ecoles, sachant que nous avons un litige aussi avec une partie de la rue qui a tendance à vouloir s'effondrer.

Madame TESSON : Merci

Madame DE OLIVEIRA : Vous avez d'autres questions où on peut passer au vote.

Madame TESSON : On ne vote pas, on acte.

Madame DE OLIVEIRA : Oh pardon, excusez-moi. Donc vous actez.

Monsieur SAINTE BEUVE : J'ai une petite question, vous avez parlé de RIFSEEP, qu'est-ce que c'est parce que moi, je ne connais pas.

Madame DE OLIVEIRA : Bah, écoutez comme cela concerne le personnel, je vais passer la main à Monsieur ROMERO qui est davantage au courant du dossier.

Monsieur SAINTE BEUVE : C'est peut-être une question qui ne fallait pas poser, je ne sais pas.

Madame DE OLIVEIRA : Ah si si, vous pouvez la poser, c'est juste que ce n'est pas mon domaine et j'ai retenu les lignes essentielles principales, c'est-à-dire que c'est une réorganisation.

Monsieur LE MAIRE : Monsieur SAINTE BEUVE ça vous a été présenté lors d'un Conseil municipal par Madame Souade Bouyan qui est la référente des ressources humaines, il aurait fallu retenir ce qui vous a été rapporté, car toutes les informations vous ont été donné.

Madame DE OLIVEIRA : J'ai retenu que ça nous a été imposé par la loi et que ça aurait dû être fait bien avant notre prise de mandature.

Monsieur ROMERO : Monsieur SAINTE BEUVE, je vais essayer de vous répondre n'étant pas professionnel en RH comme vous le savait, le régime indemnitaire des fonctionnaires d'état c'est un régime indemnitaire qui doit être mis en place, je pense que votre voisine de gauche pourrez vous aider largement car elle est concernée.

Madame TESSON : non je sais que c'est une prime et que ça remplace une autre.

Monsieur ROMERO : je crois que ce n'est pas un système de prime, c'est justement un système de grille indiciaire avec un traitement de base qui doit être mis en place pour égaliser, oui il y a des primes au mérite et c'est en fonction des postes occupés par les fonctionnaires d'un même cadre d'emplois et selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions de leurs fonctions. En tous cas c'est obligatoire

et un peu galère à mettre en place, on n'a pas le choix, on est déjà en retard là-dessus.

Madame DE OLIVEIRA : S'il n'y a pas d'autres questions, je passe la parole à Monsieur Le Maire concernant la vente de 4 véhicules de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 qui précise que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif sur la base d'un rapport,

VU la loi n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article 107 de la loi Nôtre n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU le rapport d'orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission des Finances élargie aux Adjointes au Maire du 26 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'il doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal, des orientations générales de la municipalité pour son projet de Budget Primitif 2022 sur la base d'un rapport,

CONSIDERANT que la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,

- ⇒ **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif Principal 2022 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.
- ⇒ **VOTE** le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022, **par 22 voix « POUR » et 5 abstentions** (M. LUNAZZI, Mme TESSON, Mme TOURBEZ, M. SAINTE BEUVE, M. DELHALT)

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

La commune a décidé de se séparer des 4 véhicules suivants :

<u>Type de véhicule</u>	<u>Immatriculation</u>	<u>Mise en circulation</u>	<u>Kilométrage</u>	<u>Pris de vente</u>	<u>Etat Général</u>
DACIA SANDERO (D.S.T.)	DM-296-CQ	27/11/2014	118 000	500,00 €	Dysfonctionnement des circuits électroniques. Véhicule non roulant.
CITROEN JUMPER (technique)	EM 566 QE	23/06/2005	112 689	800,00 €	Véhicule de plus de 15 ans, état très moyen, avec une fuite au moteur.
PEUGEOT 208 (DGS)	CE 155 HX	23/04/2002	125 116	2 500,00 €	Etat Général moyen, avec des problèmes, à la direction, en alimentation électrique et au niveau de la boîte de vitesse.
RENAULT KANGOO Blanche (courrier)	AH 823 VR	23/12/2009	117 975	300,00 €	Phare, pare choc, aile, calandre, capot et façade plastique, avant droit très endommagés, suite à un choc avec un camion des espaces verts.
-		<u>TOTAL</u>		4 100,00 €	

Monsieur LUNAZZI : Est-il prévu de racheter des véhicules ou d'en louer ?

Monsieur LE MAIRE : Il y a deux véhicules qui ont été rachetés, et le troisième et le quatrième qui sont en instance d'arrivés. Par contre ce soir, je n'ai pas le montant en tête pour vous dire à combien revient les achats de ces quatre véhicules. Et prochainement, on risque d'avoir un petit souci supplémentaire, aujourd'hui nous avons eu un accident avec la voiture des portages de repas et je pense que la camionnette va devoir être remplacée vu son ancienneté.

Madame TESSON : ce n'était pas fourni avec GERES.

Monsieur LE MAIRE : C'est le véhicule qui porte les publicités sur les carreaux et qui a été repris par la Mairie.

Madame TESSON : Oui parce que GERES ne finance pas une partie au départ ?

Monsieur LE MAIRE : Non, je ne crois pas, GERES a son propre camion pour livrer dans les satellites.

Madame TESSON : Non mais comme tu as dit que c'était le véhicule de portage.

Monsieur LE MAIRE : Oui le portage de repas pour les personnes âgées.

Madame TESSON : D'accord, j'ai confondu.

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la Délibération n° 19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros,

CONSIDERANT que la commune a décidé de se séparer des 4 véhicules suivants :

<u>Type de véhicule</u>	<u>Immatriculation</u>	<u>Mise en circulation</u>	<u>Kilométrage</u>	<u>Pris de vente</u>	<u>Etat Général</u>
DACIA SANDERO (D.S.T.)	DM-296-CQ	27/11/2014	118 000	500,00 €	Dysfonctionnement des circuits électroniques. Véhicule non roulant.
CITROEN JUMPER (technique)	EM 566 QE	23/06/2005	112 689	800,00 €	Véhicule de plus de 15 ans, état très moyen, avec une fuite au moteur.
PEUGEOT 208 (DGS)	CE 155 HX	23/04/2002	125 116	2 500,00 €	Etat Général moyen, avec des problèmes, à la direction, en alimentation électrique et au niveau de la boîte de vitesse.
RENAULT KANGOO Blanche (courrier)	AH 823 VR	23/12/2009	117 975	300,00 €	Phare, pare choc, aile, calandre, capot et façade plastique, avant droit très endommagés, suite à un choc avec un camion des espaces verts.
-		<u>TOTAL</u>		4 100,00 €	

Le Conseil Municipal,

- ⇒ **ACCEPTE** la vente de ses 4 véhicules au prix de 4 100 € à Monsieur KRYSZYNSKI Wacław, ce montant sera imputé au chapitre 024 du budget de la commune
- ⇒ **AUTORISE et DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur LUNAZZI : Je me souviens lors du Conseil municipal, tu nous avais dits qu'on aurait un planning des conseils municipaux pour qu'on puisse s'organiser. Parce qu'à chaque fois, on est prévenu cinq jours à l'avance, ça nous laisse peu de temps pour se préparer.

Monsieur LE MAIRE : On a eu d'autres préoccupations qui me semblaient plus importantes à gérer, mais normalement, cela devrait arriver pour le mois de mars.

Monsieur LUNAZZI : Car même pour les associations qui utilisent le gymnase, c'est pareil, elles l'apprennent en même que nous et ce n'est pas facile à gérer.

Monsieur LE MAIRE : Alors ce n'est pas facile à gérer, mais vu dans la période que nous sommes aujourd'hui, on n'a pas le choix et on n'en est pas responsable. Il est vrai que je préférerais que les conseils municipaux se fassent à l'Hôtel de ville et que les associations retrouvent une vie normale, ce qui me semble tout à fait logique. Cela reste problématique, mais ce sont des règles établies par Monsieur Le Préfet et je m'en excuse auprès des associations.

Monsieur LUNAZZI : C'est juste que si on arrive à anticiper, ça ferait du bien à tout le monde.

Monsieur LE MAIRE : Tout à fait et il n'y a pas de problème et normalement à partir du mois de mars le calendrier des conseils municipaux devrait sortir.

Monsieur LUNAZZI : Souviens-toi avant en début d'année, on avait toutes les orientations, les commissions, et même sur l'aspect financier un calendrier tous les trois mois.

Monsieur LE MAIRE : Il n'y a pas de problème, normalement au mois de mars, vous serez en possession d'un calendrier.

Madame DE OLIVEIRA : Excusez-moi, tout à l'heure, je n'ai pas fait de faute concernant le rapport d'orientation budgétaire, depuis cette année, il faut vraiment le voter, on vient de me le confirmer donc il va falloir voter le débat d'orientation. Qui est pour, qui est contre ou qui s'abstient ?
Donc nous avons le droit à cinq abstentions.

Monsieur LUNAZZI : Il faudra changer la délibération alors ?

Madame DE OLIVEIRA : Oui, ce sera corrigé.

Monsieur LUNAZZI : D'accord

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28.

ACCORD POUR DIFFUSION

Le Thillay, le 15/03/22

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc JEANNY



Le Thillay, le 15/03/22

Le secrétaire de Séance
Chantal TESSON

donne pouvoir
à M. Le Maire



Le Thillay, le 15/03/22

Le secrétaire de Séance
Armand PEIRE



Le Thillay, le 15/03/22

Le Maire
Patrice GEBAUER

